



**CRÉDIT AGRICOLE
ASSET MANAGEMENT**

Paris, le 3 juin 2003

Communiqué de presse

ENERGETIC PEA et NUTRIO
2 nouveaux FCP proposés dans les agences du Crédit Agricole
jusqu'au 3 juillet 2003, à 12 heures

Placés sous le double signe du dynamisme et de la sécurité, ENERGETIC PEA et NUTRIO s'inscrivent dans la lignée des fonds "opportunité" du Crédit Agricole. Ils offrent aux investisseurs la possibilité de profiter du potentiel de hausse des marchés d'actions tout en protégeant intégralement le capital investi.

En outre, chaque fonds peut être souscrit dans le cadre d'une enveloppe fiscale afin d'optimiser le potentiel de performance.

**ENERGETIC PEA (99387),
une opportunité dédiée au Plan d'Épargne en Action.**

D'une durée de placement de 6 ans, ENERGETIC PEA offre à l'échéance (3 septembre 2009) :

- jusqu'à 60% de performance construite ainsi :
 1. toute la hausse de 6 indices internationaux* jusqu'à 50%
 2. un bonus de 10% à la seule condition que les 6 indices progressent d'au moins 50% à l'échéance
- 100% du capital investi garanti (hors frais de souscription)
- les avantages fiscaux du PEA.

**NUTRIO (99412),
une opportunité réservée à l'assurance-vie.**

D'une durée de placement de 8 ans, NUTRIO offre à l'échéance (1^{er} juillet 2011) :

- jusqu'à 85% de la hausse du DJ Euro Stoxx 50 dans la limite du doublement de la valeur de l'indice,
- 100% du capital investi garanti (hors frais de souscription)
- les avantages fiscaux de l'assurance-vie grâce au contrat "Assurance Fonds Opportunité".

Avec ces deux nouveaux fonds, le Crédit Agricole entend répondre aux attentes de ses clients en combinant le savoir-faire de ses filiales spécialisées : Crédit Agricole Asset Management, la société de gestion de portefeuille, et Predica, la compagnie d'assurance-vie et de prévoyance.

(*) : DJ Euro Stoxx 50, FTSE 100 Index, Swiss Market Index (SMI), Standard & Poors 500 (S&P 500), Nikkeï 225, Hang Seng.

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DES FCP ENERGETIC PEA & NUTRIO

CARACTÉRISTIQUES D' « ENERGETIC PEA » – CODE VALEUR : 99387 / FR0000993875

Valeur de la part à l'origine	100 euros (FCP en millième de part)
Minimum de première souscription	Une part
Minimum de souscription ultérieure	Un millième de part
Période de réservation	Lundi 2 juin au jeudi 3 juillet 2003 à 12H
Classification COB	Garanti ou assorti d'une protection
Affectation des résultats	Capitalisation et/ou distribution des revenus ; réinvestissement des dividendes et avoirs fiscaux
Durée de placement	6 ans et 2 mois
Péodicité de la Valeur Liquidative	Quotidienne
Cours	Inconnu
Frais de gestion	2,5% maximum
Commission de souscription	<ul style="list-style-type: none"> → 2,5% pendant la période de réservation → 2% pour les clients détenteurs de CA-AM Indicia Protection souhaitant arbitrer → 4% en dehors de la période de souscription
Commission de rachat	<ul style="list-style-type: none"> → Néant à l'échéance sur la VL calculée le 4 septembre 2009 → 1% lors de 4 fenêtres annuelles d'une journée chaque fin de trimestre (dernier jour du 2^{ème} mois) → 3% à d'autres dates

CARACTÉRISTIQUES DE « NUTRIO » – CODE VALEUR : 99412 / FR0000994121

Valeur de la part à l'origine	100 euros (FCP en millième de part)
Période de réservation	Lundi 2 juin au jeudi 3 juillet 2003 à 12H
Classification COB	FCP garanti ou assorti d'une protection
Affectation des résultats	Capitalisation des revenus
Durée de placement	8 ans
Péodicité de la Valeur Liquidative	Quotidienne
Cours	Inconnu
Frais d'acquisition	→ voir, ci-dessous, les conditions du contrat Assurance Fonds Opportunité

CARACTÉRISTIQUES D' « ASSURANCE FONDS OPPORTUNITÉ »

Définition	Contrat d'assurance vie en unités de compte dédié à la commercialisation de fonds opportunité
Minimum de versement initial	750 euros (montant brut sur le contrat)
Frais	<ul style="list-style-type: none"> - d'acquisition : 4,50% maximum - de gestion : 0,60%
Disponibilité	Rachat sans pénalité. Minimum : 750 euros
Echéance du support	<p>À l'échéance des 8 ans, transfert automatique et sans frais du capital acquis sur le support vers le FCP Capitop Monétaire afin de sécuriser l'investissement.</p> <p>Possibilité de disposer ensuite du capital acquis sur le FCP monétaire ou de l'investir sur de nouveaux supports selon des modalités fixées le moment venu.</p>
Fiscalité	Fiscalité de l'assurance-vie